

Dossier de déclaration d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**Aire de lavage des conteneurs souillés au fioul lourd provenant du porte-conteneurs KEA TRADER
Commune de Nouméa**

CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx

Novembre 2017

Dossier au titre du code de l'environnement de la province Sud



SOCADIS
STE CALEDONIENNE DE DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex

Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc

SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

Titre : Dossier de déclaration ICPE – Aire de lavage des conteneurs souillés au fioul lourd provenant du porte-conteneurs KEA TRADER

Demandeur : SOCADIS

Destinataire(s) : DENV (3 exemplaires imprimés et 1 numérique pour l'administration, 1 exemplaire papier et 1 numérique pour le client)

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev0	23/10/2017	C.CHARVIS	C.DELORME	C.DELORME	N.FRICK	Etablissement
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

SOMMAIRE

FORMULAIRE DE DECLARATION	4
ANNEXE I RIDET DE LA SOCIETE.....	5
ANNEXE II KBIS DE LA SOCIETE	6
ANNEXE III PLAN DE SITUATION.....	7
ANNEXE IV PLAN ORIENTE – PERIMETRE DES 100M	8
ANNEXE V NOTES DE DIMENSSIONNEMENT DES DSH.....	9
ANNEXE VI REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	10
ANNEXE VII DONNEES TECHNIQUES CONCERNANT LA ZONE DE STOCKAGE SUR RETENTION ET L'AIRE DE LAVAGE SUR RETENTION DES CONTENEURS SOUILLES.....	11
ANNEXE VIII DEMANDE D'AUTORISATION AU PORT AUTONOME.....	12

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

FORMULAIRE DE DECLARATION



Réf : F15024.02

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaire papier accompagné d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Courriel : denv.contact@province-sud.nc

* EXPLOITATION CONCERNÉE : AIRE DE LAVAGE DES CONTENEURS SOUILLES AU FIOUL LOURD
PROVENANT DU PORTE CONTENEURS KEA TRADER

IDENTITE DU DECLARANT

Vous êtes un particulier

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

Vous êtes une personne morale

* Raison sociale ou appellation commerciale : SARL SOCADIS

* N° de Ridet N° RC N° RM : 0658161

Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : MESANOVIC Nom de naissance : MESANOVIC

* Prénom(s) : MARK

* Nationalité : FRANCAISE

Responsable de suivi du dossier (si différent du représentant légal)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Fonction : _____

À joindre : copie des statuts enregistrés, copie extrait K-bis récent, pièce justifiant la qualité en tant que représentant du déclarant

COORDONNEES DU DECLARANT

* Adresse de correspondance : 3, RUE DU SAINT-ANTOINE

Complément d'adresse : NUMBO

Boîte postale : BP 17 355 * Commune : NOUMEA

* Code postal et libellé : 98 862 * Pays : NOUVELLE-CALEDONIE, FRANCE

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 270308

Courriel : socadis@socadis.nc Fax : 277087

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : **20 34 00** – Fax **20 30 06**

denv.contact@province-sud.nc

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

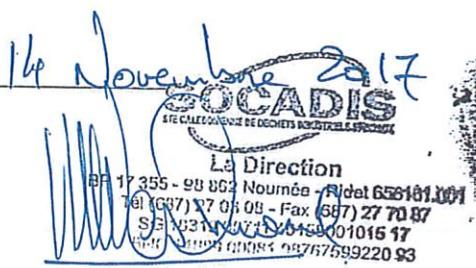
- * Commune : NOUMEA
- * Zone PUD : UGE1 ZONE URBAINE DE GRANDS EQUIPEMENTS
- * N° rue / N° lot et nom lotissement : 22, AVENUE JAMES COOK
- * Références cadastrales : NIC : 444 214 - 4997 / LOT N°106 PIE DE LA SECTION CADASTRALE CENTRE VILLE
- * Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : E : 444 414 m / N : 215 001 m

* ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
ACTIVITE DE LAVAGE DE CONTENEURS SOUILLES AU FIOUL LOURD	2795	D D : régime de déclaration NC : activité non classée

FINALISATION DE LA DECLARATION

* Fait à NOUMEA, le (jj/mm/aaaa)



* Signature du déclarant :

Insérer une signature

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

Envoyer

*Champs obligatoires

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

- Copie des statuts enregistrés ou toutes autres pièces justifiant de l'existence légale de la personne morale
- Copie d'un extrait K-Bis établi depuis moins de 6 mois
- Pièce(s) justifiant que le déclarant a qualité pour présenter le dossier (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant, ...)
- Formulaire de déclaration dûment complété
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

Colonne
réservée à
l'administration

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

ANNEXE I

RIDET DE LA SOCIETE

SITUATION AU RIDET

Le 8 novembre 2017

SOCIETE CALEDONIENNE DE DECHETS
INDUSTRIELS SPECIAUX

BP 17355
98862 NOUMEA CEDEX

Situation de l'entreprise

Numéro RID	0 658 161
Désignation	SOCIETE CALEDONIENNE DE DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX
Sigle, Nom commercial	SOCADIS
Forme juridique	SARL

Situation de l'établissement

Numéro RIDET	0 658 161.001
Enseigne	SOCADIS
Adresse	3 rue du Saint Antoine Numbo Nouméa

Activité principale exercée (APE) Collecte des déchets industriels spéciaux

Code APE* **38.12Z** Collecte des déchets dangereux

Activités secondaires éventuelles

triaje et traitement de déchets industriels spéciaux.

*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2)

Important :

L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).

Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.

En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

ANNEXE II

KBIS DE LA SOCIETE

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 27 Septembre 2017

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : SOCIETE CALEDONIENNE DE DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2002 B 658 161 (2002 B 203)
Date d'immatriculation : 13 Juin 2002

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Capital : 1 000 000.00 XPF (fixe)
Adresse du siège : 4, rue du Docteur Lescour - Quartier Latin - 98800 Nouméa
Durée de la société : 99 ans du 13 Juin 2002 au 11 Juin 2101
Date de clôture de l'exercice : 30 Juin
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes, le 15 Avril 2002

ADMINISTRATION

Gérant	Monsieur MESANOVIC Mark Michail Paul né(e) le 10 Mars 1964 à Nouméa - Pays : NOUVELLE-CALEDONIE, de nationalité FRANCAISE demeurant 4, rue du Docteur Lescour - Quartier Latin - 98800 Nouméa
Gérant	Monsieur MESANOVIC Paul Alexandre né(e) le 02 Janvier 1968 à Australie - Pays : AUSTRALIE, de nationalité FRANCAISE demeurant 4, rue du Docteur Lescour - Quartier Latin - 98800 Nouméa
Gérant	Madame FORNO Jeanie Maria Henriette né(e) LE CANN né(e) le 13 Juin 1977 à Hyères, de nationalité FRANCAISE demeurant Lotissement Chérubini - 24 rue de l'Astrolabe, Yahoué - 98810 Mont-Dore

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse : 3, rue Saint Antoine, Numbo - 98862 Nouméa

Date de début d'exploitation : 14/06/2002
Activité : La collecte, le triage, le traitement et la revalorisation de déchets industriels spéciaux.
Origine de l'activité ou de l'établissement : Création
Nom commercial : SOCADIS
Enseigne(s) : SOCADIS
Mode d'exploitation : Exploitation directe

ANNEXES

15 Mars 2012 - N°PB-1430 Fermeture de l'établissement complémentaire situé Lot 36 Zico 98890 Païta à compter du 10/08/2010

OBSERVATIONS

La société n'est ni en redressement ni en liquidation judiciaire.

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT

2

PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

27/09/2017



CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

ANNEXE III

PLAN DE SITUATION

COTRANS**Entrepôt et bureaux**

La zone d'activité SOCADIS sera entièrement dédiée au lavage des CT souillés. Aucun autre équipement ou CT étrangers à cette activité ne seront présents dans cette zone.

Port autonome**Plan de situation****SOCADIS****Aire de lavage de CT souillés au fioul lourd**

AFF CAPSE NC 2017-1980-01

Réalisé par C.CHARVIS
Vérifié par C.DELORME

Le 15/11/17

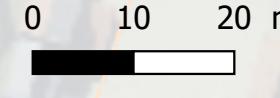


3, rue Dolbeau - 98804

Nouméa

Tel: 25.30.20/ Mail:
capse.nc@capse.nc

SOCIÉTÉ CALEDONIENNE DE DÉCHETS INDUSTRIELS SPÉCIAUX

**REGIE DES TABACS****Bureaux**DSH 30 l/s
SOCADISDSH 15 l/s
STTR**GOODMAN
FIELDER****Atelier
et bureaux**

- Site STTR
- Zone d'activité SOCADIS sécurisée par une barrière
- Installations STTR
- Stockage CT avec rétention (1500m²)
- Aire de lavage des CT (300 m²) avec merlon pour la rétention (45m³)
- Zone de stockage tampon des EU (20m³)
- Dalle de lavage STTR
- Algeco de Chantier
- DSH
- vanne de sectionnement
- Paravent pour limiter les éclaboussures
- Bac de rétention (120 m² soit 48 m³)

Légende

- Extincteurs_6kg-ABC
- Puisard
- EU
- - EU_hors-site
- AEP
- - AEP_hors-site
- EP
- Sens d'écoulement des eaux sur l'aire de rétention
- Sens d'écoulement des eaux dans les canalisations
- Accès conteneurs (CT) souillés
- Transfert CT vers aire de lavage
- Sortie CT propres
- Sortie du site
- Entrée du site

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

ANNEXE IV

PLAN ORIENTE – PERIMETRE DES 100M



SOCADIS

Aire de lavage de CT souillés au fioul lourd

AFF CAPSE NC 2017-1980-01

Réalisé par C.CHARVIS
Vérifié par C.DELORME

Le 15/11/17



3, rue Dolbeau - 98804
Nouméa
Tel: 25.30.20/ Mail:
capse.nc@capse.nc



0 25 50 m

Légende

- Borne et poteau incendie
 - Paravent
 - Site STTR
 - Installations STTR
 - Zone 100m
 - Zone d'activité SOCADIS
 - Aire de lavage des CT
 - Stockage CT avec rétention
 - Dalle de lavage STTR
 - Zone de stockage tampon des EU
 - Algeco Chantier
 - Bac de rétention

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

ANNEXE V

NOTES DE DIMENSSIONNEMENT DES DSH

Dimensionnement débourbeur-séparateur d'hydrocarbures de classe I* pour l'aire de lavage SOCADIS

* maximum de 5 mg/l de rejet d'hydrocarbures

Selon la norme NF EN 858-2 sur le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures, la taille nominale du séparateur doit être calculée à l'aide de la formule suivante :

$$TN = (Q_R + f_x \cdot Q_S) \cdot f_d$$

A l'issu de ce calcul, il est recommandé de choisir la taille nominale TN immédiatement supérieure, conformément à l'article 5 de la norme NF EN 858-1 sur la conception des installations de séparation d'hydrocarbures.

Avec :

TN : Taille nominale du séparateur calculée

Q_R : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur, en litres par seconde

f_x : Facteur relatif à l'entraîne selon la nature du déversement

Q_S : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde

f_d : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés

Elements nécessaires au calcul

Type de déversement d'effluents

Catégorie	Type de déversement d'effluents
a	Traitement des eaux usées issues de la production et contaminées par des hydrocarbures : <ul style="list-style-type: none"> ➔ lavage de véhicules ; ➔ distribution couverte de carburants ; ➔ atelier de mécanique - carrosserie automobile et motocycle.
b	Traitement des eaux de pluie contaminées par des hydrocarbures provenant de zones imperméables : <ul style="list-style-type: none"> ➔ parking découvert ; ➔ distribution découverte de carburants.

L'effluent a traité est de catégorie a.

Facteur Fd en fonction de l'installation pour chaque famille d'hydrocarbures

Famille d'hydrocarbures	Fd
Essence et gazole	1
Huile lubrifiante (moteur)	1,5

Calcul de la taille nominale du séparateur

Facteur relatif à l'entraive selon la nature du déversement : f_x

facteur 2 pour un déversement d'effluents de catégorie a;
facteur 0 pour un déversement d'effluents de catégorie b;

$f_x =$	2
---------	---

Présence d'un déversoir d'orage ?

non = 0, oui = 1

0

Les séparateurs avec dispositif de dérivation incluent un dispositif qui permet, à un écoulement dépassant le débit maximum admissible, de contourner ledit séparateur.

Les séparateurs avec dispositif de dérivation **ne conviennent pas à une utilisation pour le déversement d'effluent de catégorie a**. Leur utilisation doit être limitée uniquement aux sites où à une forte contamination par des hydrocarbures reste improbable en cas de pluviosité importante.

Les installations de séparation d'hydrocarbures ne doivent pas surcharger ni entraîner une surcharge en amont lorsqu'elles sont soumises à leur débit nominal maximal.

1/ Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur :
Méthode superficielle

superficie du bassin versant ($m^2 - ha$) :	300	0,03
Pente		0,02
coefficient de ruissellement (C) :		0,9
Débit de pointe (m^3/s)		0,017288744
Débit maximum des EP (en L/s)	$Q_r =$	17,3

2/ Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur :
en l/s $Q_s =$ 0,53

2 robinets alimentent deux nettoyeurs à haute pression protatifs présentant un débit de 960 l/h chaque

Diamètre nominal en mm	Débit des robinets de puisage Q_{s1} (a) en litres par seconde				
	1 ^{er} robinet	2 ^{ème} robinet	3 ^{ème} robinet	4 ^{ème} robinet	5 ^{ème} robinet
DN 15	0,5	0,5	0,35	0,25	0,1
DN 20	1,0	1,0	0,70	0,50	0,2
DN 25	1,7	1,7	1,20	0,85	0,3

(a) Valeurs données pour une pression d'alimentation en eau de l'ordre de 4 bars ;

Aire de lavage à haute pression 2 l/s

S'il existe plus d'une seule unité haute pression, il faut ajouter 1 l/s pour chaque unité.

Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés (fd)

$fd =$	1,5
--------	-----

Lorsqu'un séparateur reçoit à la fois des eaux de pluie et des eaux usées de production et s'il est peu probable que les deux écoulements au débit maximum aient lieu en même temps, alors le séparateur peut être dimensionné sur la base du débit le plus important des deux.

Taille nominale du séparateur (TN) l/s :

$TN =$	28
--------	----

A l'issue du calcul de la taille nominale TN du séparateur selon la **norme NF EN 858-2 sur le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures**, il est recommandé de choisir la taille nominale TN immédiatement supérieure, conformément à l'**article 5 de la norme NF EN 858-1 sur la conception des installations de séparation d'hydrocarbures**.

Selon cet article, les tailles nominales TN recommandées sont les suivantes :

1, 3, 5, 6, 10, 15, 20, 30, 40, 50, 65, 80, 100, 125, 150, 200, 300, 400 et 500.

Taille du séparateur (TN) choisi en l/s :	TN =	30
---	------	----

Calcul du volume du débourbeur

Quantité de boues	Applications	Volume minimal du débourbeur en litres
Aucune	➔ Condensats.	Pas de débourbeur
Faible	➔ Traitement des eaux usées contenant un faible volume de boues défini ; ➔ Parkings.	$\frac{100 \cdot TN}{f_d}$ (a)
Moyenne	➔ Stations services, de lavage manuel de véhicules et de lavage de pièces ; ➔ Eaux usées de garages.	$\frac{200 \cdot TN}{f_d}$ (b)
Elevée	➔ Sites de lavage pour véhicules de chantier, machines de chantier et machines agricoles ; ➔ Sites de lavage de camions.	$\frac{300 \cdot TN}{f_d}$ (b)
	➔ Sites de lavage automatiques de véhicules (à rouleaux, à couloir).	$\frac{300 \cdot TN}{f_d}$ (c)

(a) Ne pas utiliser pour les séparateurs inférieurs ou égaux à TN 10, sauf pour les parkings couverts.

(b) Volume minimal des débourbeurs = 600 litres.

(c) Volume minimal des débourbeurs = 5 000 litres (2 000 litres = caniveau débourbeur recommandé par les professionnels)

Quantité de boues (faible = 1, moyenne = 2, élevée = 3) :	1
---	---

Volume du débourbeur (litres) =	2000
Volume du débourbeur (m ³) =	2,0

Dimensionnement débourbeur-séparateur d'hydrocarbures de classe I* pour l'aire de lavage STTR

* maximum de 5 mg/l de rejet d'hydrocarbures

Selon la norme NF EN 858-2 sur le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures, la taille nominale du séparateur doit être calculée à l'aide de la formule suivante :

$$TN = (Q_R + f_x \cdot Q_S) \cdot f_d$$

A l'issu de ce calcul, il est recommandé de choisir la taille nominale TN immédiatement supérieure, conformément à l'article 5 de la norme NF EN 858-1 sur la conception des installations de séparation d'hydrocarbures.

Avec :

TN : Taille nominale du séparateur calculée

Q_R : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur, en litres par seconde

f_x : Facteur relatif à l'entraîne selon la nature du déversement

Q_S : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde

f_d : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés

Elements nécessaires au calcul

Type de déversement d'effluents

Catégorie	Type de déversement d'effluents
a	Traitement des eaux usées issues de la production et contaminées par des hydrocarbures : <ul style="list-style-type: none"> ➔ lavage de véhicules ; ➔ distribution couverte de carburants ; ➔ atelier de mécanique - carrosserie automobile et motocycle.
b	Traitement des eaux de pluie contaminées par des hydrocarbures provenant de zones imperméables : <ul style="list-style-type: none"> ➔ parking découvert ; ➔ distribution découverte de carburants.

L'effluent a traité est de catégorie a.

Facteur Fd en fonction de l'installation pour chaque famille d'hydrocarbures

Famille d'hydrocarbures	Fd
Essence et gazole	1
Huile lubrifiante (moteur)	1,5

Calcul de la taille nominale du séparateur

Facteur relatif à l'entraive selon la nature du déversement : f_x

facteur 2 pour un déversement d'effluents de catégorie a;
facteur 0 pour un déversement d'effluents de catégorie b;

$f_x =$	2
---------	---

Présence d'un déversoir d'orage ?

non = 0, oui = 1

0

Les séparateurs avec dispositif de dérivation incluent un dispositif qui permet, à un écoulement dépassant le débit maximum admissible, de contourner ledit séparateur.

Les séparateurs avec dispositif de dérivation **ne conviennent pas à une utilisation pour le déversement d'effluent de catégorie a**. Leur utilisation doit être limitée uniquement aux sites où à une forte contamination par des hydrocarbures reste improbable en cas de pluviosité importante.

Les installations de séparation d'hydrocarbures ne doivent pas surcharger ni entraîner une surcharge en amont lorsqu'elles sont soumises à leur débit nominal maximal.

1/ Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur :

Méthode superficielle	superficie du bassin versant ($m^2 - ha$) :	130	0,013
	Pente		0,02
	coefficient de ruissellement (C) :		0,9
	Débit de pointe (m^3/s)		0,008636261
Débit maximum des EP (en L/s)		$Q_r =$	8,6

2/ Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur :

en l/s	$Q_s =$	0,27
----------	---------	------

Présence d'un robinet alimentant un nettoyeur haute pression portatif

Diamètre nominal en mm	Débit des robinets de puisage Q_{s1} (a) en litres par seconde				
	1 ^{er} robinet	2 ^{ème} robinet	3 ^{ème} robinet	4 ^{ème} robinet	5 ^{ème} robinet
DN 15	0,5	0,5	0,35	0,25	0,1
DN 20	1,0	1,0	0,70	0,50	0,2
DN 25	1,7	1,7	1,20	0,85	0,3

(a) Valeurs données pour une pression d'alimentation en eau de l'ordre de 4 bars ;

Aire de lavage à haute pression	2 l/s
---------------------------------	---------

S'il existe plus d'une seule unité haute pression, il faut ajouter 1 l/s pour chaque unité.

Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés (fd)

$fd =$	1,5
--------	-----

Lorsqu'un séparateur reçoit à la fois des eaux de pluie et des eaux usées de production et s'il est peu probable que les deux écoulements au débit maximum aient lieu en même temps, alors le séparateur peut être dimensionné sur la base du débit le plus important des deux.

Taille nominale du séparateur (TN) l/s :	$TN =$	14
--	--------	----

A l'issue du calcul de la taille nominale TN du séparateur selon la **norme NF EN 858-2 sur le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures**, il est recommandé de choisir la taille nominale TN immédiatement supérieure, conformément à l'**article 5 de la norme NF EN 858-1 sur la conception des installations de séparation d'hydrocarbures**.

Selon cet article, les tailles nominales TN recommandées sont les suivantes :

1, 3, 5, 6, 10, 15, 20, 30, 40, 50, 65, 80, 100, 125, 150, 200, 300, 400 et 500.

Taille du séparateur (TN) choisi en l/s :	TN =	15
---	------	----

Calcul du volume du débourbeur

Quantité de boues	Applications	Volume minimal du débourbeur en litres
Aucune	➔ Condensats.	Pas de débourbeur
Faible	➔ Traitement des eaux usées contenant un faible volume de boues défini ; ➔ Parkings.	$\frac{100 \cdot TN}{f_d}$ (a)
Moyenne	➔ Stations services, de lavage manuel de véhicules et de lavage de pièces ; ➔ Eaux usées de garages.	$\frac{200 \cdot TN}{f_d}$ (b)
Elevée	➔ Sites de lavage pour véhicules de chantier, machines de chantier et machines agricoles ; ➔ Sites de lavage de camions.	$\frac{300 \cdot TN}{f_d}$ (b)
	➔ Sites de lavage automatiques de véhicules (à rouleaux, à couloir).	$\frac{300 \cdot TN}{f_d}$ (c)

(a) Ne pas utiliser pour les séparateurs inférieurs ou égaux à TN 10, sauf pour les parkings couverts.

(b) Volume minimal des débourbeurs = 600 litres.

(c) Volume minimal des débourbeurs = 5 000 litres (2 000 litres = caniveau débourbeur recommandé par les professionnels)

Quantité de boues (faible = 1, moyenne = 2, élevée = 3) :	1
---	---

Volume du débourbeur (litres) =	1000
Volume du débourbeur (m ³) =	1,0

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

ANNEXE VI

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Titre

SOCADIS – AIRE DE LAVAGE DE CONTENEURS SOUILLES AU FIOUL LOURD – PORT AUTONOME

AIRE DE LAVAGE

DALLE BETON AVEC RETENTION



Dalle de rétention de l'aire de lavage



Merlons pour la rétention de la dalle (15 cm de hauteur) => capacité de rétention de 45 m³



Titre

SOCADIS – AIRE DE LAVAGE DE CONTENEURS SOUILLES AU FIOUL LOURD – PORT AUTONOME



Système de récupération des eaux de lavage



Chaque piquage est muni d'une vanne de sectionnement



Titre

SOCADIS – AIRE DE LAVAGE DE CONTENEURS SOUILLES AU FIOUL LOURD – PORT AUTONOME



Arrivée d'eau avec deux sorties robinets servant à alimenter les deux nettoyeurs à haute pression



Compteur d'eau



Titre

SOCADIS – AIRE DE LAVAGE DE CONTENEURS SOUILLES AU FIOUL LOURD – PORT AUTONOME

ZONE DE STOCKAGE DES CT SOUILLES

BARRIERE AUTOUR DE LA ZONE D'ACTIVITE



MISE EN PLACE DE LA ZONE DE STOCKAGE DES CT SOUILLES



Pose du GNT 0,30 (épaisseur 20 cm)



Pose de la couche de mortier maigre (épaisseur 2 cm)

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

ANNEXE VII
DONNEES TECHNIQUES CONCERNANT LA ZONE DE STOCKAGE SUR RETENTION ET L'AIRE DE LAVAGE SUR RETENTION DES CONTENEURS SOUILLES



S.A.R.L. au capital de 50.000.000 CFP
20, rue Fernand Forest - DUCOS
B.P. 7290 - 98801 NOUMEA CEDEX
NOUVELLE-CALEDONIE
RCS NOUMEA B 573840 - RIDET 573840 001
Tél. 28 35 56 - Fax. 27.77.90

Monsieur Mark MESANOVIC

SOCADIS

3, rue du St Antoine

Numbo

98800 Nouméa

Réf : AW-2017.10-43/G0805

Proposal G0805

Affair followed by Adrien Wolff
Nouméa, Friday 27 October 2017

Dear Sir Mark MESANOVIC,

Following your request for which we thank you, may you please find herein below our best offer for the supply, fabrication, transport and installation of 3 "Transport Retention Trays" ; 10 "Storage Retention trays" ; and a "Bund Wall".

The three (3) "Transport Retention Trays" are aimed to be installed onto STTR trailers.

They will have twistlock blocks that will be used to

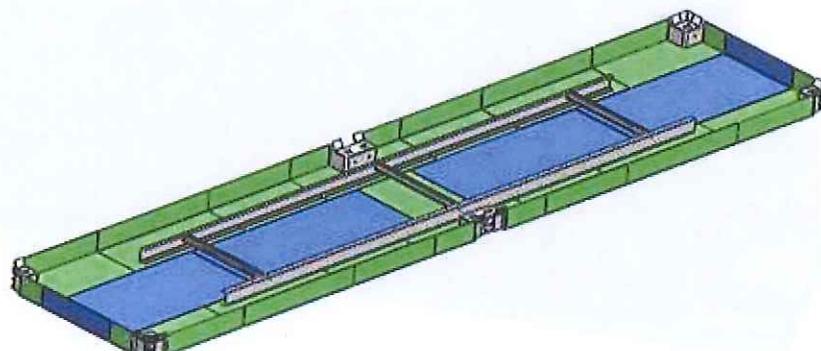
- lock and secure the trays to the trailer
- lock and secure container(s) to the trays (either 1x 40" container or 2x 20" containers)

They will be equipped with lifting points to be easily handled with a hyab.

As requested, the height of the walls will be 300mm ; and outside dimensions of 12363mm x 2640mm ; hence an overall capacity of 9,5 m³.

All plates, corner blocks and members will be seal welded.

One ½" outlet equipped with a Ball Valve will be located at their bottom (drain).



The ten (10) "Storage Retention Trays" are aimed to be installed in STTR Yard.

They will be equipped with temporary transversal members that will be used to strengthen the tray during lifting operations (and avoid permanent deformation) ; these members will be removed before placing containers in them.

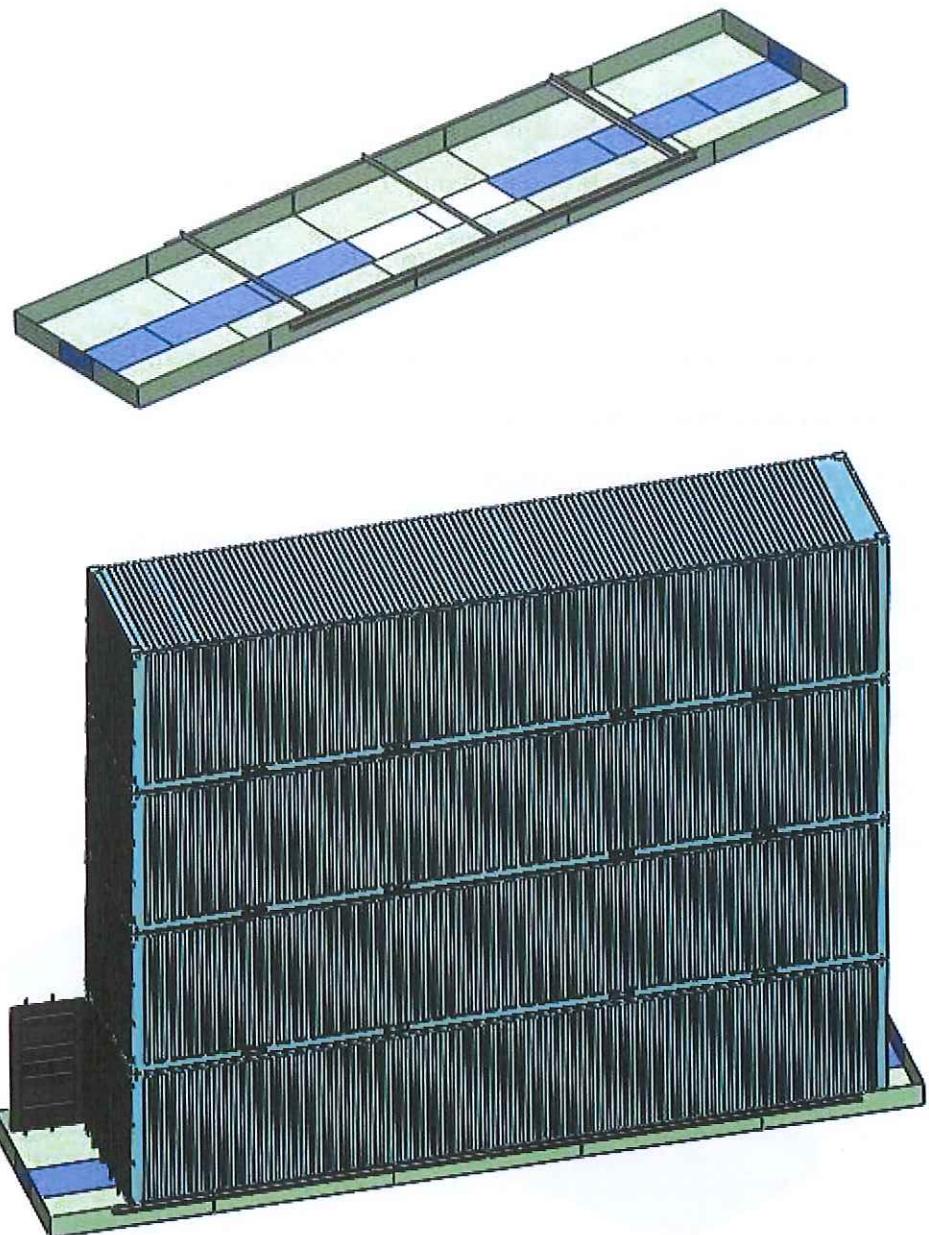
They are aimed to be installed on robust flat surface.

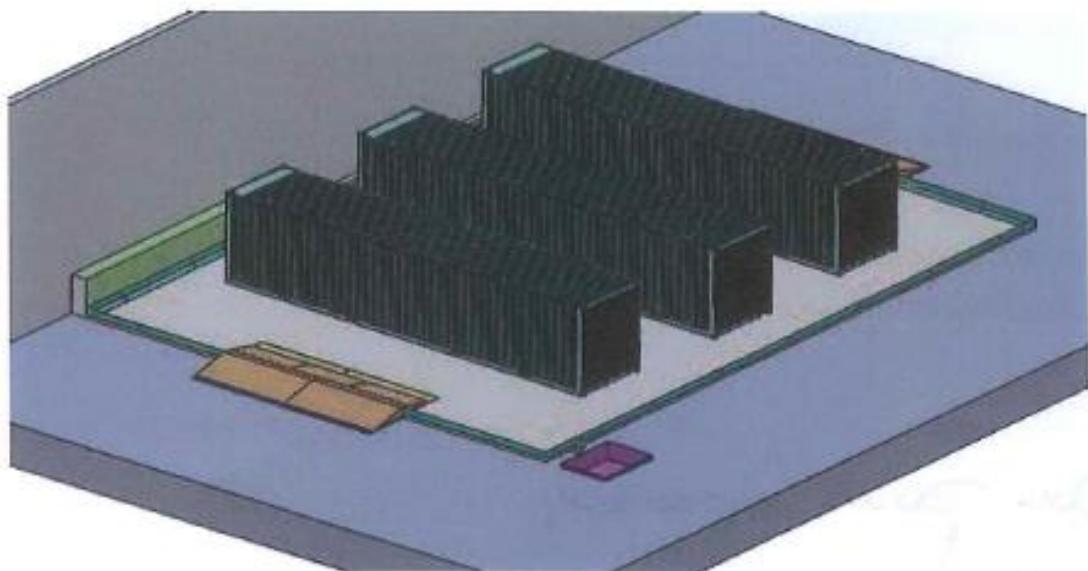
As requested, the height of the walls will be 400mm ; and outside dimensions of 14000mm x 3000mm ; hence an overall capacity of 16,5 m³.

Their length will allow the container doors to be opened.

One ½" outlet equipped with a Ball Valve will be located at their bottom (drain).

All plates will be seal welded.





The Bund Walls will create a 300m² retention area.

They will be installed on the outer perimeter of an existing slab that will be re-surfaced and painted with an epoxy-polyurethane paint prior to our installation.

The Bund Walls will be equipped with three $\frac{1}{2}$ " outlets (drains) :

- one of these being connected to a small pond
- two of these left unconnected to allow storm water to be evacuated

The location of the outlets will be determined onsite after installation.

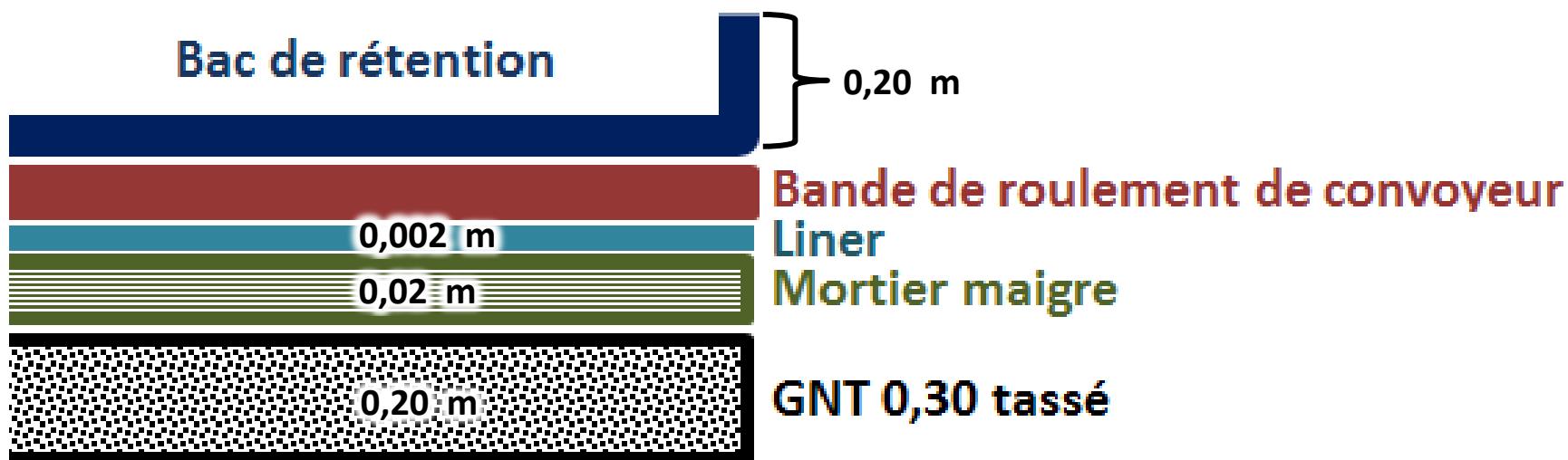
Originally, this retention area was designed to be equipped with two ramps (one on each side).

These ramps have been found useless after trials with a container stacker that has a sufficient capacity to reach the center of the retention without entering the Bund Walls.

The height of the Bund wall is 150mm ; hence this retention area capacity is 45m³.

All these designs (Transport Retention Trays ; Storage Retention Trays" ; and "Bund Wall") have been discussed and validated with TMC Master Mariner Roger C King, prior to starting fabrication.

Profil de la zone de rétention au niveau du stockage des conteneurs



CERTIFICAT DE QUALITÉ
N° 7000 CQ 14Valable du : 12/03/2015
au : 12/03/2018Concerne la géomembrane : **GSE HD 2,0 mm**marquée sur le rouleau:
distribuée par : **GSE HD 2,0 mm**
GSEproducteur : **GSE Lining Technology GmbH**
lieu de fabrication : **RECHLIN (Allemagne)**

- Le demandeur du certificat est certifié ISO 9001.
- La géomembrane est exclusivement fabriquée à partir de matières premières vierges.
- La géomembrane ne contient pas plus de 3 % de matière première transformée, de même formulation, dans la même unité de fabrication (hors découpe de lisières).

FAMILLE DE PRODUITS :		Valeur certifiée	Plage relative de variation à 95 %	
CARACTERISTIQUES CERTIFIEES			Mini	Maxi
PHYSIQUES	Les géomembranes doivent avoir une largeur minimale de 2,0 m Largeur Maximale de la machine : 7,5 m			
	Epaisseur fonctionnelle (mm) (EN 1849-2)	2,00	2,00	2,12
	▪ Lisse (valeur moyenne minimale) ▪ Non lisse ▪ Valeur minimale individuelle	1,90		
ET	Masse surfacique (g/m ²) (EN 1849-2)	1830	1830	1940
	Poinçonnement statique : (NF P 84-507)	710	639	-
	▪ Résistance (N) ▪ Déplacement (mm)	14,5	12,3	-
MECANIQUES	Traction (kN/m) (EN 12311-2)	SP	ST	SP ST
	▪ Résistance à 250% déformation	25,5	25,5	23 23
	▪ Résistance au seuil d'écoulement	34,5	34,0	31,1 31,5
HYDRAULIQUES	▪ Déformation au seuil d'écoulement	12,5	12,0	10,6 10,2
	Perméabilité aux liquides (NF EN 14150)	14,4 13,8		
		CONFORME		

SP : Sens Production

ST : Sens Travers

Les essais sont effectués suivant les normes citées complétées par le recueil des modes opératoires

*La conformité à la famille a été vérifiée à partir des caractéristiques décrites au verso.

Approuvé par le Directeur,
R. BIGUET

Référentiel Technique Géomembranes – Révision n°13 – Avenant n° 5 – Date application : 02.06.2014

La certification garantit la conformité du produit fabriqué aux performances annoncées par le producteur.
Elle ne garantit en aucune manière l'adéquation du produit certifié aux contraintes techniques du projet.
Il appartient au concepteur d'assurer pleinement sa mission et de déterminer les performances requises pour l'application considérée, pouvant justifier l'emploi de produits spécifiques. L'ASQUAL, ne pourra être tenu responsable de désordres consécutifs à une mauvaise adéquation produit certifié / application.

Les caractéristiques ci-dessous contrôlées en usine ou vérifiées en laboratoire mandaté par l'ASQUAL (recto du certificat) rendent compte de la durabilité et de la constance du produit.

Définition de la famille (suivant annexe 10 du référentiel)

Géomembrane PEHD

La géomembrane PEHD comporte 2 à 3 % de noir de carbone, le reste étant composé de résine vierge⁽¹⁾ et de stabilisants.

- a) Masse volumique (g/cm³) = 0,930 - 0,940 pour la résine vierge suivant NF EN ISO 1183-1 : norme de référence. Ce qui correspond à 0,939 - 0,953 pour le produit fini.
Cette dernière fourchette sera utilisée pour les contrôles de conformité.
Autres normes applicables : ASTM D 1505/DIN 53479/ISO R 1183
- b) OIT = 100 min ; mesuré selon ASTM D 3895 à 200°C, oxygène pure, pression de 1 atm.
- c) Dispersion noir de carbone
Cotation 1 ou 2 suivant la norme de référence ASTM D 5596.
- d) NCTL fissuration sous contrainte = 300 heures, mesurée selon EN 14576 : 2005 (même méthode que ASTM 5397 – Appendix).

(1) Résine vierge : résine sortant directement du réacteur, sans compoundage.

NOTE IMPORTANTE :

Pour chacune des familles de produits, des essais peuvent être réalisés sur des prélèvements effectués par l'auditeur.

Matériaux associés recommandés pour la réalisation des soudures :

GSE PEHD Fil à souder

Sikaflex®-Tank N

Mastic élastique mono composant pour joints exposés aux produits chimiques

Présentation

Sikaflex®-Tank N est un mastic polyuréthane mono composant qui dure sous l'action de l'humidité de l'air. Il est utilisé dans les zones de stockage, de remplissage ou de manipulation de liquides polluants pour l'eau.

Domaine d'application

Joints de sols et joints périphériques dans les zones exposées aux produits chimiques :

- Zones de stockage
- Zones de remplissage et de manipulation de liquides polluants comme les stations de remplissage, les aires de manipulation de cuves de stockage, les bassins de rétention, les magasins de stockage de fûts.
- Joints de sol dans les stations-service
- Joints de sols et de raccordement conformes à l'IVD notice n° 1.I.E. dans les ateliers et les parkings.

Caractères généraux

- Mono composant prêt à l'emploi
- Haute résistance chimique
- Haute résistance mécanique
- Capacité de mouvement 25%
- Ne coule pas
- Facile à appliquer

Agréments, essais officiels

Agrément technique européen ETA-09/0272 utilisé en zones de stockage, zones de manipulation et de remplissage de liquides polluants pour l'eau.

Caractéristiques

Couleur Gris béton

Conditionnement Recharges de 600 ml, carton de 20 recharges

Stockage Stocker en emballage d'origine fermé dans un local sec, à l'abri du soleil, entre +5°C et +25°C.

Conservation 12 mois à partir de la date de production



Données techniques

Composition chimique Polyuréthane mono composant durcissant à l'humidité de l'air.

Densité ~ 1.50 kg/l (ISO 1183-1)

Temps de formation de peau ~ 90 minutes (+23°C / 50% HR.)

Vitesse de polymérisation 2.5 mm/24 h (+23°C / 50% HR.)

Capacité de mouvement 25%

Coulage 0 mm (ISO 7390)

Température de service -40°C à +70°C

Propriétés physiques et mécaniques

Résistance en traction ~ 1 N/mm² (+23°C / 50% HR) (ISO 37)

Résistance à la déchirure ~ 8 N/mm (ISO 34)

Dureté Shore A ~ 35 après 28 jours (+23°C / 50% HR.) (ISO 868)

Module d'élasticité ~ 0.6 N/mm² à 100% d'élongation (+23°C / 50% HR) (ISO 8339)

Allongement à la rupture ~ 700% (+23°C / 50% HR) (ISO 37)

Reprise élastique >80% (+23°C / 50% HR) (ISO 7389)

Résistance

Résistance chimique

Liste des liquides auxquels le système de calfeutrement de joints est imperméable et résistant jusqu'à 72 heures (résistance moyenne). Pour ces liquides, Sikaflex®-Tank N est conforme aux règles TRwS (Règles techniques sur les substances polluantes pour l'eau) pour le jointolement dans des zones de stockage/remplissage/manipulation de liquides polluants pour l'eau.

Groupe n° *	Liquides
DF 1 + 1 a	Pétrole (gazole) pour véhicules à moteur conformes aux normes DIN 51600 et DIN EN 228.
DF 2	Carburants pour avions
DF 3+ 3 a+3b	Huiles légères de chauffage (DIN 51603-1), fuel (DIN EN 590), huiles neuves pour machines à combustion interne et huiles neuves pour moteurs de véhicules, mélanges d'hydrocarbures saturés et aromatiques avec un taux d'aromatique < 20% en poids et un point éclair >55°C.
DF 4	Tous les hydrocarbures
DF 4a	Benzène et mélanges contenant du benzène.
DF 4b	Huiles brutes
DF 4c	Huiles usagées pour machines à combustion interne et huiles usagées pour moteurs de véhicules avec un point éclair > 55°C.
DF 5	Mono et poly alcools (jusqu'à 48% de teneur en volume de méthanol), éthers de glycol.
DF 5a	Tous les alcools et les éthers de glycol.
DF 5b	Mono et polyalcools > C2
DF 11	Bases inorganiques et sels inorganiques à hydrolyse alcaline en solutions aqueuses (pH > 8) sauf les solutions d'ammoniaque et les solutions de sels oxydés (comme l'hypochlorite).

*) selon les spécifications du guide pour les systèmes de jointolement dans des zones de stockage/remplissage/manipulation de liquides polluants pour l'eau, Part 1. Voir la documentation DIBt, livret 16.1 (Institut allemand des technologies de construction).

Constitution du système

Consommation / Conception du joint

Conception du joint

Il est nécessaire de prendre en compte les règles techniques appropriées de traitement des joints avec un mastic élastique.

Tous les calfeutrements de joints dans les zones de stockage/remplissage/manipulation de liquides polluants pour l'eau et dans les zones de contrôle de pollution doivent être réalisés conformément au ETA-09/0272 et ses annexes.

Pour éviter la dégradation des angles vifs en béton, il faut prévoir un chanfrein (de 3-5 mm environ) sur les lèvres des joints.

Dimensionnement des joints

La largeur d'un joint doit être définie en conformité avec la capacité de mouvement du mastic.

En général, la largeur d'un joint doit être > à 10 mm et < à 35 mm.

Le ratio largeur/profondeur du joint de mastic de 1 : 0.8 env. doit être respecté.

Largeurs standards de joints entre éléments en béton :
-avec une amplitude thermique de 40°C* :

Espacement des joints	2m	4m	6m	8m	10m
Largeur mini. du joint (mm)	10	10	10	15	20
Epaisseur du mastic (mm)	10	10	10	12	15

-avec une amplitude thermique de 80°C* :

Espacement des joints	2m	4m	6m	8m	10m
Largeur mini. du joint (mm)	10	15	18	20	30
Epaisseur du mastic (mm)	10	12	15	18	25

*L'amplitude thermique est considérée comme étant la différence entre la T° la plus haute prévue en service (ou la plus basse, contrôler quel est le cas qui induit une amplitude thermique plus élevée) et la T° d'application.

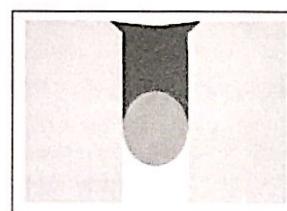
Tous les joints doivent être correctement conçus et dimensionnés en conformité avec les normes en vigueur avant la construction. Les paramètres de calcul de la largeur nécessaire des joints sont les caractéristiques techniques du joint de mastic, la nature des matériaux de construction adjacents, l'exposition de l'ouvrage, le type et la taille de la construction.

Consommation (Valeurs données à titre indicatif)

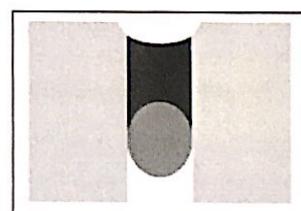
Largeur du joint (mm)	10	15	18	20	30
Profondeur du joint (mm)	10	12	15	18	25
Longueur de joint (m) /600ml	6	3.3	2.2	1.7	0.8

Détail du joint

Conception de joints de sol.



Une conception de joint affleurant empêche l'accumulation de polluants et de saleté



Une conception de joint encastré protège le mastic des contraintes mécaniques

Se reporter également à l'annexe 1 du DIBt (Institut allemand des techniques de construction) certification technique nationale (n°. Z-74.6-73).

Qualité du support	Propre et sec, homogène, sans graisse ni huile, poussière ni particules non adhérentes ou friables. Éliminer les peintures, la laitance et toutes particules à faible adhérence. Le ponçage de la surface des supports non poreux avec un tampon abrasif très fin doit améliorer l'adhérence. Le système Sikaflex®-Tank N est certifié pour une application entre des éléments en béton préfabriqué étanches aux liquides sans revêtement avec certificat d'aptitude à l'emploi pour les zones de stockage/remplissage/manipulation de liquides polluants pour l'eau ou de grade \geq C35/C45, \leq C50/60 (EN 206-1) ou entre des éléments en béton coulé in situ de classe selon la norme DIN 1045 en tant que « FD » (béton étanche aux liquides) ou « FDE » (béton testé contre la pénétration des liquides).
Préparation du support / Primaire	<p>Supports non poreux</p> <p>Les carrelages vitrifiés, métal avec revêtements à base de poudre thermo laqués, aluminium, aluminium anodisé, acier inox et acier galvanisé doivent être nettoyés avec un tampon abrasif très fin puis dégraissés avec Sika® Aktivator 205 (Sika® Cleaner 205) appliquée sur un chiffon propre. Avant l'application du mastic, laisser sécher au moins 15 minutes.</p> <p>Toutes les autres surfaces métalliques non mentionnées ci-dessus doivent être nettoyées avec un tampon abrasif très fin puis appliquer le Sika® Primer-3N au pinceau ou au rouleau propre.</p> <p>Avant l'application du mastic, laisser sécher le primaire (temps de séchage 30 min. mini à 8 heures maxi).</p> <p>Sur PVC, appliquer Sika® Primer-215. Avant l'application du mastic, laisser sécher le primaire (temps de séchage 30 min. mini à 8 heures maxi).</p> <p>Supports poreux</p> <p>Béton, béton cellulaire, enduits à base de ciment, mortiers, brique, pierre naturelle etc. doivent être traités avec Sika® Primer-215 pour les applications selon ATE-09/0272 ou Sika® Primer-3N appliquée au pinceau ou au rouleau propre.</p> <p>Avant l'application du mastic, laisser sécher le primaire (temps de séchage 30 min. mini à 8 heures maxi).</p> <p><i>Les primaires sont des promoteurs d'adhérence. Ils ne remplacent pas une préparation adaptée de surface et ne renforcent pas les résistances du support de façon significative.</i></p> <p><i>Les primaires améliorent les performances du joint à long terme.</i></p> <p><i>Pour de plus amples informations, consulter les notices des primaires.</i></p> <p>Prétraitement dans le cas des systèmes Sikafloor</p> <p>Sika® Primer-3 N</p> <p>Pour Sikafloor 381 / 381 AS; Sikafloor 390 / 390 AS et Sikafloor 400.</p> <p>Le nettoyage du sol est recommandé avec par exemple Cleaner 5. Il faut s'assurer du durcissement complet du revêtement. Avant d'appliquer le primaire, éliminer les éclaboussures ou coulures du revêtement. Le revêtement doit avoir une résistance suffisante et une bonne adhérence au support. (Les systèmes de protection de l'eau Sikafloor ne font pas partie de la certification technique nationale des traitements de joints).</p>
Conditions d'application / Limites	
Température du support	+5°C min. / +40°C max.
Température ambiante	+5°C min. / +40°C max.
Point de rosée	La température du support doit être de 3°C supérieure au point de rosée.
Mise en œuvre	

Construction

Méthode d'application / Matériel

Sikaflex®-Tank N est prêt à l'emploi.

Après la préparation adaptée du support et du joint, installer dans le joint un fond de joint à la profondeur requise et appliquer si nécessaire un primaire. Mettre la recharge dans un pistolet et extruder le mastic en vérifiant le bon contact avec les lèvres du joint. Remplir le joint en évitant la formation de bulles d'air et serrer fortement le mastic pour assurer une bonne adhérence.

Des bandes de masquage peuvent être utilisées pour obtenir un aspect net et parfait du joint. Enlever les bandes de masquage avant qu'il ne se forme une peau. Lisser les joints avec un liquide de lissage compatible (par exemple Sika® Tooling Agent N) pour obtenir un bon aspect de surface du mastic.

Ne pas utiliser de produits contenant des solvants.

Nettoyage des outils

- Enlever les bavures et les excès de produit non polymérisé avec un chiffon imprégné de white spirit.
- Effectuer le nettoyage du matériel avec les lingettes imprégnées Sika® CLEAN. Une fois polymérisé le produit ne peut être enlevé que mécaniquement.
- Le nettoyage des mains doit être effectué immédiatement, après contact au produit, avec les lingettes imprégnées Sika® CLEAN. Ne pas utiliser de solvant.

Restrictions d'utilisation

Sikaflex®-Tank N peut être peint avec la plupart des systèmes courants de peinture.

La peinture doit être testée en terme de compatibilité, en réalisant des essais préliminaires. Les meilleurs résultats sont obtenus, dans un premier temps, si le mastic est laissé polymériser complètement. Les systèmes de peinture sans souplesse peuvent diminuer l'élasticité du mastic et provoquer le craquement du film de peinture.

Des modifications de couleur peuvent apparaître après exposition aux produits chimiques, aux températures élevées, aux UV. Cependant une modification de couleur ne modifie pas les performances techniques et la durabilité du produit.

Avant application sur pierre naturelle, consulter notre service technique.

Ne pas utiliser Sikaflex®-Tank N comme joint de vitrage, sur supports bitumineux, caoutchouc naturel, caoutchouc EPDM ou sur des matériaux de construction qui peuvent présenter des ressousages d'huiles, de plastifiants ou de solvants qui pourraient attaquer le mastic.

Ne pas utiliser Sikaflex®-Tank N pour les joints de piscines.

Ne pas exposer le Sikaflex®-Tank N non polymérisé avec des produits réagissant avec les isocyanates et spécialement les alcools. Un tel contact peut modifier voire empêcher le durcissement du mastic.

Précautions d'emploi

- Contient des isocyanates : voir les informations transmises par le fabricant.
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et des lunettes de protection.

Consulter la fiche de données de sécurité pour les précautions d'emploi et l'élimination des déchets, disponible sur Internet www.sika.fr

Mentions légales

Nos produits bénéficient d'une assurance de responsabilité civile.

«Les informations sur la présente notice, et en particulier les recommandations relatives à l'application et à l'utilisation finale des produits SIKA, sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que la Société SIKA a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou toute recommandation écrite ou conseil donné n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés. Nos agences sont à votre disposition pour toute précision complémentaire. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont acceptées sous réserve de nos Conditions de Vente et de Livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la fiche technique correspondant au produit concerné, qui leur sera remise sur demande.»



Sika France S.A.S
84, rue Edouard Vaillant - BP 104
93351 Le Bourget Cedex
France

Tel. : 01 49 92 80 00
Fax : 01 49 92 84 86
www.sika.fr



Fiche Technique

HEMPADUR MASTIC 45880/45881

Hautes températures : 45881 : Base 45889 avec Durcisseur 95881
Basses à moyennes températures : 45880 : Base 45889 avec Durcisseur 95880

Description :

HEMPADUR MASTIC 45880/45881 est une peinture à base de résine époxydique et d'adduct de polyamide en deux composants, applicable en forte épaisseur et faiblement solvantée, ayant de bonnes propriétés de mouillage et de réticulation à basse température. En tant que primaire surface tolérant, couche intermédiaire de renforcement ou finition dans des systèmes époxydiques longues durées où de faibles émissions de COV et de fortes épaisseurs sont exigées. Revêtement universel pour la maintenance et les réparations mineures des surfaces immergées comme les ballasts et les œuvres vives particulièrement dans les cas où de faibles quantités de différents produits spécifiques auraient été nécessaires pour effectuer la réparation. Peut être spécifié lorsque des intervalles de recouvrement étendus sont nécessaires pour les finitions polyuréthanes (typiquement primaire d'attente). En tant que couche de colmatage des zincs silicates (GALVOSIL) et des surfaces métallisées. En tant que finition lorsqu'il n'y a pas d'exigence esthétique.

Température de service :

Certificats :

Sèche 120°C maxi

Testé pour la non contamination de grain par le NEWCASTLE OCCUPATIONAL HEALTH AGENCY (Grande Bretagne).

Répond à la FDA Contact avec des denrées alimentaires sèches, USA, section 175.300 pour des surfaces intérieures supérieures à 1000 m².

HEMPADUR MASTIC 45881 répond à la spécification Aramco APCS 1, APCS 12, APCS 26 et 26T

Classifié comme matériel de classe 1 selon le BS 476 partie 7 (test au feu)

HEMPADUR MASTIC 45880 est certifié comme revêtement à faible pouvoir propagateur de flamme selon la résolution IMO MSC 61 (67).

Possède un certificat Type CE. Nous consulter pour les systèmes agréés.

Répond à la Directive Européenne 2004/42/CE, sous catégorie j (voir §Remarques)

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

	45880	45881
Couleur/Codification teinte (*) :	Gris/12170	Gris/12170
Aspect :	Satiné	Satiné
Fraction solide :	80% (± 1%)	80% (± 1%)
Rendement superficiel spécifique théorique :	4 m ² /l à 200 µm	4 m ² /l à 200 µm
Point éclair :	39°C	39°C
Masse volumique :	1.5 Kg/l	1.5 Kg/l
Durée de séchage « au toucher » :	≈ 4 heures à 20°C	≈ 3 heures à 30°C
Réticulation complète :	7 jours à 20°C	5 jours à 30°C
C.O.V. :	220 g/l	220 g/l

Les caractéristiques physiques ci-dessus sont les valeurs nominales selon les formules du Groupe HEMPEL. Elles sont sujettes aux tolérances normalement admises dans une production industrielle.

Consulter également le Sommaire Explicatif

(*) Autres teintes, nous consulter

MISE EN ŒUVRE

Rapport de mélange :

	45880	45881
Base 45889 : Durcisseur 95880	Base 45889 : Durcisseur 95881	
3 : 1 en volume	3 : 1 en volume	

Mode d'application :

Réhomogénéiser soigneusement avant usage

Diluant (max) :

Airless Brosse (retouche) Airless Brosse (retouche)

Durée de vie en pot du mélange :

Selon les besoins, habituellement moins de 5% de diluant 08450 (voir §Remarques)

Diamètre de la buse :

1 heure à 20°C 2 heures à 20°C 1 ½ heures à 30°C 2 heures à 30°C

Pression de la buse :

0.017"-0.023" (voir les Instructions d'utilisation – document séparé)

Nettoyage du matériel :

250 bars Les valeurs ci-dessus ne sont données qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être ajustées.

Epaisseur indicative du film :

HEMPEL'S TOOL CLEANER 99610 ou diluant 08450

Intervalle de recouvrement :

Sèche : 200 µm

Humide : 250 µm

(voir les Instructions d'utilisation – document séparé)

HEMPEL



HEMPADUR MASTIC 45880/45881

Préparation de surface :

Aacier neuf : Quand utilisé en tant qu'intermédiaire ou finition, se référer à la fiche technique de la couche précédente (HEMPADUR ou GALVOSIL). Quand utilisé en tant que primaire, se référer à la spécification.

Sur zinc silicate ou métallisation : Eliminer huile et graisse etc... avec un détergent approprié. Eliminer sels et autres contaminants par un lavage haute pression à l'eau douce. Eliminer les sels de zinc (« rouille » blanche) éventuels par un lavage haute pression à l'eau douce combiné, si nécessaire, à un brossage avec une brosse en nylon. Il est recommandé de recouvrir le plus rapidement les surfaces métallisées afin d'éviter la contamination.

Béton : Eliminer les produits de décoffrage par un moyen approprié suivi par un lavage haute pression à l'eau douce. Eliminer laitance, etc... de préférence par décapage à l'abrasif, afin d'obtenir une surface dure, rugueuse et uniforme. D'autres moyens mécaniques ou chimiques de préparation de surface sont possibles. Imprégnier la surface avec un imprégnant approprié.

Réparation et maintenance : Eliminer huile et graisse etc... avec un détergent approprié. Eliminer sels et autres contaminants par lavage haute pression à l'eau douce. Décapage par brossage/discage au degré de soin St 2 minimum sur les zones de faibles surfaces ou, de préférence, par décapage à l'abrasif au degré de soin minimum Sa 2, de préférence Sa 2 1/2 selon ISO 8501-1.

L'augmentation du degré de soin améliore les performances de l'HEMPADUR MASTIC 45880/45881.

Comme alternative au décapage à l'abrasif, il est possible d'utiliser comme moyen l'hydrojetting jusqu'au degré de soin Wa 2 1/2 minimum (ISO 8501-4)(ou selon spécification). Le degré de Flash Rust maxi M (ISO 8501-4) est acceptable avant l'application.

Disquer en chanfrein les pourtours des zones à traiter jusqu'à obtention d'une surface saine. Dépoussiérer soigneusement.

Sur les surfaces chancrées, les quantités excessives de résidus salins peuvent être éliminées par waterjetting ou décapage humide à l'abrasif. L'alternative suivante peut être mise en œuvre : décapage à l'abrasif (sec), lavage à haute pression, séchage et de nouveau décapage à l'abrasif (sec).

Règles d'application :

N'appliquer que sur des surfaces sèches et propres ayant une température supérieure au point de rosée, afin d'éviter toute condensation. N'utiliser que si l'application et la réticulation peuvent se réaliser à des températures supérieures à -5°C (température minimale recommandée : 0°C) pour l'HEMPADUR MASTIC 45880 et supérieures à 15°C pour l'HEMPADUR MASTIC 45881. La température de la peinture doit être supérieure à 15°C (de préférence inférieure à 30°C) pour obtenir de bonnes propriétés d'application. Les propriétés optimales d'application sont obtenues lorsque la température du produit est comprise entre 15°C et 22°C. Dans les climats chauds, la peinture doit être stockée dans un endroit climatisé et sa température devra idéalement être inférieure à 30°C. Dans le cas où un séchage rapide est exigé à basse température, l'HEMPADUR MASTIC 45880 peut être remplacé par l'HEMPADUR 45143.

Dans les espaces confinés, assurer le renouvellement d'air, propre à éliminer les solvants. (Voir les Instructions d'utilisation – document séparé)

Couches précédentes :

Sans ou selon nos spécifications.

Couches suivantes :

Sans ou selon nos spécifications.



HEMPADUR MASTIC 45880/45881

Remarques :

COV, Directive 2004/42/EC :

45880			
	Sans dilution	5 vol. %dilution	Limite phase II, 2010
COV	220 g/l	250 g/l	500 g/l
45881			
	Sans dilution	5 vol. %dilution	Limite phase II, 2010
COV	220 g/l	250 g/l	500 g/l

Pour les COV des autres teintes, se référer à la fiche de données de sécurité.

Certificats :

Couleurs :

Vieillissement/Température de service :

Epaisseurs de film :

Teintes :

Application sur zinc silicate ou métallisation :

Durcisseur :

Désignation AFNOR

Selon NF T 36-005 :

Sécurité :

Certains certificats sont édités avec l'ancienne codification 4588.

Certaines teintes rouges et jaunes sans plomb peuvent se décolorer en présence de chlore. Au même titre que les autres peintures époxydiques, les teintes blanches ou claires peuvent jaunir dans le cas d'applications dans des conditions météo défavorables, en particulier lors de fortes variations de température pendant le séchage et le début de la réticulation et/ou manque de ventilation.

Le produit a une tendance au farinage, comme tout époxy, en exposition extérieure et devient plus sensible aux dommages mécaniques et aux agressions chimiques à des températures élevées.

Peut être spécifié à d'autres épaisseurs selon l'utilisation, ce qui influencera le rendement superficiel spécifique, le temps de séchage et les intervalles de recouvrement. Epaisseurs normales : 125-200 µm. Peut-être spécifié, en fonction des besoins, à de plus faibles épaisseurs moyennant une dilution complémentaire (voir les Instructions d'utilisation).

Eviter des épaisseurs excessives.

Le produit est disponible également dans les teintes à base d'oxyde de fer micacé (OFM/MIO) (Code teinte : 12430/gris rouge) et à base de pigments aluminium (code teinte : 19870/ aluminium foncé et 19000/aluminium)

Pour obtenir les propriétés optimum de dégazage, appliquer HEMPADUR MASTIC 45880/45881 selon la méthode dite "mist coat" : appliquer d'abord en première passe une fine couche non diluée, laisser dégazer et après quelques minutes, appliquer en deuxième passe la couche pleine d'HEMPADUR MASTIC 45880/45881. La température du produit doit être minimum 20°C. Si la température est inférieure à 20°C, une dilution peut être nécessaire (maximum 15%).

Les durcisseurs 95880 et 95881 sont troubles. Cela n'a aucune influence négative sur les performances.

Famille I, classe 6b

Veuillez consulter l'étiquette portée sur l'emballage et la fiche de données de sécurité correspondante.

USAGE RESERVE AUX PROFESSIONNELS UNIQUEMENT

Les caractéristiques et recommandations contenues dans cette fiche s'inscrivent dans le cadre de procédures d'essais et de systèmes standards. De telle sorte à prémunir l'acheteur de désagréments issus d'une utilisation abusive du produit (à la limite ou hors de ces recommandations), il lui appartient de nous consulter officiellement afin, qu'en cas de doute, il puisse bénéficier de notre obligation de conseil et qu'ultérieurement il ne nous oppose pas ce manquement. L'évolution de la technique et les acquis de l'expérience peuvent conduire cependant à modifier ou réviser les dites caractéristiques et recommandations, aussi, appartient-il à l'acheteur de s'assurer, et en cas de doute de se faire confirmer, à l'occasion de chaque commande et avant toute utilisation qu'il dispose bien de la fiche technique actualisée relative à la livraison considérée.

HEMPPEL

Sika Monotop®-311 FR

Mortier de réparation, fibré, « Spécial façade » Prise et durcissement rapides

Conforme aux exigences des normes NF P 18-840 (réparation –classe 2) et NF EN 1504-3 (réparation structurale – R3)

Présentation	Mortier prêt-à-gâcher, à base de Liant Hydraulique Modifié, de fibres.
Domaines d'application	Réparation structurale et non structurale des bétons de bâtiment, de génie civil, d'ouvrage d'art, selon la norme NF EN 1504-9, la norme NF P 95 101, la norme NF DTU 42.1 . Réparation en faible et forte épaisseur, en intérieur et extérieur . Produit spécialement adapté aux travaux à basse température.
Caractères généraux	<ul style="list-style-type: none">■ Facilité d'application en sol, en mur en plafond, grâce à sa consistance pâteuse.■ Adhère parfaitement sur la plupart des supports (béton, mortier, pierre, brique)■ Prise et durcissement rapides■ Finition immédiate et esthétique
Caractéristiques	
Coloris	Poudre grise Après gâchage, mortier de couleur gris clair
Conditionnement	Sac de 25 kg
Stockage	A l'abri de l'humidité.
Conservation	Le produit stocké en emballage intact non entamé se conserve 6 mois.
Données techniques	
Granulométrie	Inférieure à 0,8 mm.
Epaisseur d'application	En vertical, s'applique entre 3 et 40 mm En sous face, s'applique entre 3 et 10 mm
Résistances mécaniques	Selon norme EN 12190 Résistance en compression ~ 50 MPa à 28 jours Résistance en flexion ~ 10 MPa à 28 jours
Adhérence	En traction directe : <ul style="list-style-type: none">■ Norme Française■ Supérieure à 2 MPa (NF P 18-858, support vertical et humide)■ Normes Européennes (NFEN 1504-3)■ Supérieure à 1,5 MPa (NF EN 1542 adhérence initiale)■ Supérieure à 1,5 MPa (NF EN 13 687-4 adhérence après cycles gel dégel)
Conditions d'application	<ul style="list-style-type: none">■ Température ambiante : 5°C à 30°C (voir § Mélange)■ Éviter l'application en plein soleil, en plein vent





Proportions du mélange	Gâcher le Sika MonoTop-311FR à consistance adaptée. Suivant les conditions d'application (température ambiante, température du produit, hygrométrie) la quantité d'eau de gâchage pour un sac de 25 kg varie entre 4,1 et 4,4 litres d'eau. (ratio nominal : 4,25 litres d'eau/ sac de 25 kg). Ne préparer que la quantité utilisable pendant la durée pratique d'utilisation.
Préparation du support	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le support doit être propre, sain et avoir subi une préparation de surface adaptée permettant de le débarrasser de toute partie non ou peu adhérente. Il doit être notamment exempt de trace d'huile, de graisse, de laitance, de produit de cure, d'anciens revêtements et de toute substance susceptible de nuire à l'adhérence du mortier. ■ Les arrêtes qui délimitent la zone à réparer doivent être franches. ■ Le support doit présenter une cohésion d'au moins 1 MPa en traction directe. ■ Les aciers apparents doivent être brossés ou sablés pour éliminer la rouille, puis recouverts du produit de passivation Sika MonoTop-610 AC. ■ Lors de l'application, le support doit être saturé en eau. Veiller cependant à ce qu'il ne reste pas de film ou de flaque d'eau en surface, ce qui pourrait nuire à l'adhérence du mortier.
Mise en oeuvre	
Nettoyage des outils	A l'eau immédiatement après usage.
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sur support rugueux et préalablement préparé, une couche d'adhérence n'est généralement pas nécessaire. ■ Pour certaines applications (support fermé, lisse) il est possible d'appliquer une barbotine constituée de Sika Monotop-311FR gâché avec environ 4,5 l, puis ensuite réaliser l'application du Sika Monotop-311FR à la truelle sur ce primaire encore poisseux. ■ Epaisseur minimale : 3 mm. ■ En vertical, il est possible d'appliquer jusqu'à 40 mm en une passe. ■ La finition s'effectue à la taloche plastique, éponge ou polystyrène dès que le mortier commence à tirer. ■ Protéger le mortier frais contre la dessiccation en appliquant un produit de cure ou en humidifiant légèrement la surface du mortier.
Durée Pratique d'Utilisation	15 mn (à 20°C)
Temps de prise (à 20°C)	Début : environ 1 h Fin : environ 2 h
Précautions d'emploi	Manipulation analogue à celle d'un mortier de ciment. Consulter la fiche de données de sécurité accessible par Minitel 3613, code SIKASECUR ou sur Internet www.sika.fr
Note	Les caractéristiques techniques indiquées dans cette notice sont basées sur des résultats d'essais pratiqués dans nos laboratoires et peuvent varier par rapport à des résultats obtenus dans d'autres conditions.
Mentions légales	<p>Produit réservé à un usage strictement professionnel Nos produits bénéficient d'une assurance de responsabilité civile.</p> <p>«Les informations sur la présente notice, et en particulier les recommandations relatives à l'application et à l'utilisation finale des produits SIKA, sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que la Société SIKA a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou toute recommandation écrite ou conseil donné n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés. Nos agences sont à votre disposition pour toute précision complémentaire. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont acceptées sous réserve de nos Conditions de Vente et de Livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la fiche technique correspondant au produit concerné, qui leur sera remise sur demande.»</p>

SOPROTEC	FICHE TECHNIQUE	26/11/2012 Révision 1	
Réf Soprotec 4429000	<u>NHP JTE 16 460HTP</u>	Référence JTE16460HTP	
PHOTO/IMAGE PRODUIT :			
			
Utilisation : Nettoyeur haute pression spécial travaux difficiles : béton et décapage			
CARACTERISTIQUES PRODUITS			
La description du produit :			
Motorisation Moteur HONDA- 20 CV - (14,7 KW)	Débit 960 l/h	Pression 460 Bars	Pompe 3 pistons céramiques usinées dans la masse
La description du produit : <ul style="list-style-type: none"> Vitesse rotation pompe 1.450 tours / min Moteur essence HONDA bi cylindre 24CV avec sécurité manque d'huile et démarreur électrique Pompe radiale (à vilebrequin), qualité industrielle Transmission poulies courroies : <ul style="list-style-type: none"> Les poulies courroies permettent d'exploiter les capacités maximales du moteur Pas d'échange de température entre le moteur et la pompe Concentricité parfaite (moins de bruit) Aucun risque de blocage mécanique Effet de démultiplication au démarrage Moins de vibration Régulateur séparé de la culasse avec retombé de pression à 0 (pas de pression résiduelle dans le flexible, facilite le redémarrage, aucune force de recul au démarrage) Alimentation en eau sur le réseau ou en aspiration sur bac tampon Châssis avec anneau de levage pour manutention par grutage Châssis acier mécano soudé, avec anti choc latéraux et frontaux, peinture époxy 2 roues gonflables 			
			
			
			
960 l/h 460 bar			
			
			
			
			
			
			
Equipements fournis : <ul style="list-style-type: none"> Flexible de 20 mètres Lance double (9913222) / Pistolet (9913013) 			
Sur demande : <ul style="list-style-type: none"> Lance turbo (9913092) Kit déboucheur Buse (9913055) Kit aspiration Laveuse Dégraisseur C740C 26 litres (4429059) Shampoing A320 5 litres (4429011) Décapant 6 Kg (4429012) 			

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1980-01_DD-rev0.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

ANNEXE VIII

DEMANDE D'AUTORISATION AU PORT AUTONOME

De: Mark MESANOVIC <m.mesanovic@socadis.nc>
Envoyé: mercredi 15 novembre 2017 11:33
À: Audrey KAUFFMANN; nicolas.frick@gmail.com; Catherine Delorme; Cesar Charvis
Objet: TR: demande d'autorisation Port

FYI

De : Christophe Chacun [<mailto:cchacun@noumeaport.nc>]
Envoyé : mercredi 8 novembre 2017 10:53
À : 'Patrick SCHIKOWSKI' <pschikowski@sttr.nc>
Cc : Mark MESANOVIC <m.mesanovic@socadis.nc>; capitainerie@noumeaport.nc;
ctendron@noumeaport.nc; Daniel Houmbouy <dhoumbouy@noumeaport.nc>
Objet : RE: demande d'autorisation

Monsieur,
Je vous confirme l'accord du Port Autonome pour que vous procédiez au nettoyage des CTN souillés issus du Kea Trader sur le terrain occupé par votre société rue Russeil, **SOUS RESERVE** du respect sous votre responsabilité des prescriptions édictées par les services des installations classées de la Province Sud et d'une façon générale de toute réglementation applicable en la matière.
Concernant votre seconde requête, sans préjuger des conditions contractuelles d'occupation du terrain conclues par la société avec le Port Autonome (il faut donc d'abord vérifier la faisabilité contractuelle d'une éventuelle sous-location), je vous saurais gré de bien vouloir préciser ce que vous entendez précisément (surface, durée, loyer, et dans quel but).
Cordialement

C CHACUN
Directeur Adjoint du PANC

De : Patrick SCHIKOWSKI [<mailto:pschikowski@sttr.nc>]
Envoyé : mercredi 8 novembre 2017 09:32
À : cchacun@noumeaport.nc
Cc : Patrick SCHIKOWSKI; m.mesanovic@socadis.nc
Objet : demande d'autorisation

Monsieur,
Suite à notre conversation de ce matin, je vous confirme ma demande
-d'autorisation de lavage de conteneur sur le terrain que vous nous louer(sous contrôle de la DENV)
-d'autorisation de sous louer à la société SOCADIS représentée par son gérant MR Mark MESANOVIC

Vous trouverez ci-dessous le mail de Madame Céline Martini confirmant l'avis favorable de ce dossier
Je vous remercie par avance de votre accord que vous voudrez bien nous transmettre dans les meilleurs délais.

Je reste à votre disposition pourtour complément d'information

Cordialement.

Patrick SCHIKOWSKI . Directeur

STTR . Société de Transports Terrestres et de Roulage . Groupe Ballande

Mob : +687 84 94 44 . Tél : +687 23 29 08 . Fax: +687 28 17 04 . 22 av. James Cook . Nouville . BP 383 . 98845
Noumea Cedex



: Celine Martini

Envoyé : vendredi 20 octobre 2017 15:40

À : eric.mevelec@gouv.nc; jleden@noumeaport.nc; Mickael.BERNARD@gouv.nc;
sylvain.rabeau@gouv.nc; xavier.jamot@intradef.gouv.fr; jean-l.fournier@intradef.gouv.fr;
seatrade@amb.nc

Cc : Vincent Mary; Patrice Hervouet; Charles Vakié; Stephane Perraud; victor.alonso@gouv.nc

Objet : TR: KEA TRADER - Distressed cargo Process

Bonjour,

Considérant le caractère d'urgence impérieuse de la situation pour le sauvetage du navire Kea Trader, j'émetts un avis favorable à votre demande de décharger les conteneurs actuellement stockés sur les moyens nautiques mobilisés, ainsi que ceux à venir, sur le site de la société STTR à Nouméa sous réserve que :

1. les conteneurs susceptibles de relarguer des effluents polluants (hydrocarbures ou autres substances dangereuses) soient :
 - a. entreposés sur une aire ceinturée par un seuil surélevé par rapport au niveau du sol, ou tout dispositif équivalent, de manière à la séparer de l'extérieur ou d'autres aires ou locaux et à collecter toutes égouttures, dimensionnée de manière à pouvoir contenir l'intégralité des effluents contaminés qui, en cas de besoin, doivent pouvoir être récupérés et traités ;
 - b. revêtus d'un matériau étanche permettant d'éviter leur lessivage par les eaux météoriques, ce matériau étant résistant à l'action physique et chimique des produits susceptibles d'être en contact avec ce dernier ;

2. des mesures de précautions soient mises en place, préalablement aux opérations de transbordement des conteneurs, autour des moyens nautiques utilisés (barges) et jusqu'à l'emplacement autorisé, de manière à éviter/limiter/contenir toute dispersion de produits polluants dans les milieux
3. un dossier de demande d'autorisation temporaire d'exploiter ces installations relevant au minimum des rubriques 2795-2716-2718 soit déposé à la DENV d'ici 15 jours, de manière à pouvoir encadrer les opérations correspondantes par des prescriptions techniques, dans le cadre d'un arrêté provincial au titre de la réglementation ICPE (art 413-1 et s)
4. Les opérations de lavage/traitement des conteneurs ne débutent pas avant la délivrance de l'autorisation ICPE sus mentionnée

L'inspecteur ICPE en charge de ce dossier à la DENV est Mme Audrey FRICK-LABUSSIERE

Le SICIED est à votre disposition pour organiser une réunion courant semaine prochaine avec le prestataire retenu et le propriétaire foncier (STTR) afin de préciser les attentes en matière de dossier ICPE.

Cordialement



Celine Martini
Directrice adjointe
Tél. 20 34 98 - Fax. 20 30 06
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
province-sud.nc